

Conseil municipal du mardi 1^{er} avril 2025

séance publique à la mairie | Convoqué le 27 mars 2025 | début de séance à 20:00 | quorum minimum : 5

COMPTE-RENDU

Présents (6) : Mme Nathalie UBAUD [nU] (secrétaire de séance), Mrs Yannick BOYER [yB], Emmanuel GHIOTTI [eG] , Jean-Claude GILLON [jcG], Michel PHILIP [mP] et Bernard RENOY [bR] .

Absent, Excusés (3) : M. Alexandre BORRELLY [aB] , Régine DELUCA [rD] proc à Michel PHILIP] Guy ALBRAND [gA] proc à Emmanuel GHIOTTI [eG] .

En présence de Pascale LARROQUE, secrétaire de mairie qui assure une prise de notes pour complément.

1. Vote des taux de la fiscalité locale pour 2025.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2025 et de les maintenir à :

- TFB : 37,02 %
- TFNB : 52,96 %
- THRS : 8,14 %

Vote unanimité (8 pour)

2. Vote du Budget primitif - budget commune 2025.

Le conseil municipal approuve le budget primitif Commune arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	673 433 €	673 433 €
Section d'investissement	840 579 €	840 579 €
TOTAL	1 514 012 €	1 514 012 €

Vote unanimité (8 pour)

3. Vote du Budget primitif - budget micro-crèche 2025.

Le conseil municipal approuve le budget primitif Commune arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	194 713 €	194 713 €
Section d'investissement	1 219 €	1 219 €
TOTAL	195 932 €	195 932 €

Vote unanimité (8 pour)

4. Vote du Budget primitif - budget eau 2025.

Le conseil municipal approuve le budget primitif eau arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	79 514 €	79 514 €
Section d'investissement	79 060 €	79 060 €
TOTAL	158 574 €	158 574 €

Vote unanimité (8 pour)

5. Désignation d'un membre à la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome Gap-Tallard.

Le conseil municipal doit nommer un nouveau membre à la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Gap-Tallard, Bernard RENOY est désigné à l'unanimité.

Vote unanimité (8 pour)

6. Micro-crèche les Eterlous : approbation du règlement de fonctionnement et des tarifs.

Le conseil municipal approuve le règlement de la micro-crèche modifié ainsi que les tarifs suivants :

FAMILLE DE :	1 Enfant	2 Enfants	3 Enfants	4 à 7 Enfants	A partir de 8 Enfants
Taux à l'heure	Revenu mensuel x 0,0619%	Revenu mensuel x 0,0516%	Revenu mensuel x 0,0413%	Revenu mensuel x 0,0310%	Revenu mensuel x 0,0206%
Participations familiales					
Plancher : 801 €	0,50 €	0,41 €	0,33€	0,25 €	0,17 €
Plafond : 7000 €	4.33 €	3,61 €	2,89 €	2,17 €	1,44 €

Vote unanimité (8 pour)

7. Avenant au marché 2024-20 : Marché d'extension et de requalification de l'école de Venterol : opération en maîtrise d'ouvrage déléguée portée par la CCSPVA.

Concernant le lot n°3 charpente, il a été nécessaire de réhabiliter une partie de la toiture existante. Il convient de signer un avenant avec l'entreprise SARL DAUTREMER titulaire du marché pour un montant de 8 865€ HT soit un surcoût de 11.20% par rapport au marché initial. Le nouveau montant du marché s'élève donc à 88 006,00€ HT.

Le conseil municipal :

- APPROUVE l'exposé de Monsieur le Maire
- AUTORISE Monsieur le président à signer l'avenant au marché 2024-20 pour un montant de 8 865€ HT €.
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

Vote unanimité (8 pour)

Questions diverses.

Travaux école : afin d'effectuer les travaux, deux emprunts (dont un prêt relai pour la TVA) ont été demandés à la Caisse d'Épargne et au Crédit Agricole, la décision sera prise à la prochaine réunion du conseil municipal.

Visite des hameaux : la visite des hameaux afin de rencontrer la population sera faite les 7 (Urtis et haut Venterol) et le 14 juin (Bas Venterol).

Repas : les vœux du conseil n'ont pas pu avoir lieu cette année, un repas sera organisé le 12 juillet.

Travaux : des demandes de subventions vont être faites pour la route des Gaillaches et de la crèche, l'aménagement extérieur de la crèche et l'accessibilité de la mairie.

Abeilles : [yB] demande que les ruches qui se trouvent à côté de l'école temporaire soient déplacées car elles sont trop près de la cour.

OLD : rappel de la réunion publique du 14/04/2025.

Route Piconcely : une grille d'évacuation d'eau va être posée.

Boucle de la Cuérate : la classe du collège Marvingt est autorisée à débroussailler et baliser le sentier, le conseil municipal choisit comme nom : Boucle de la Cuérate.

La séance est levée à 22h00.